

DPC

Développement Professionnel Continu

_

Vous avez choisi de valider votre obligation de Développement Professionnel Continu (DPC) avec EPUPharm, nous vous en remercions.

_

La procédure de validation et de prise en charge est différente selon votre statut.

Pour les pharmaciens adjoints, aucune démarche administrative n'est nécessaire. En revanche, pour les pharmaciens titulaires, il est obligatoire de s'inscrire à la formation validant le DPC sur internet à partir de votre compte personnel « mondpc.fr ». Cette démarche est indispensable pour la validation du DPC et votre indemnisation éventuelle.

1- Inscription au programme de DPC (titulaires uniquement)

À faire à partir du moment où nous vous aurons indiqués le numéro des programmes. À partir de ce compte, cliquer sur « recherche programme » Inscrire « epupharm » au niveau de l'onglet nom ou sigle de l'organisme puis « rechercher ». Cliquer sur le titre de la formation pour accéder à la fiche du programme, puis sur « voir les sessions »

(Les dates de début et de fin de session qui apparaissent sur le site ANDPC, correspondent au début et à la fin des auto-évaluations)

2 – Déroulé du DPC (pharmaciens adjoints et titulaires)

Avant la conférence vous recevrez par mail (personnel quand indiqué dans fiche d'inscription), des questionnaires permettant l'analyse des pratiques officinales, et l'évaluation des connaissances avant et après la formation. Nous mettrons aussi à disposition un référentiel de documents pour votre travail personnel.

Ces questionnaires sont à remplir à l'officine et resteront en votre possession. Après la conférence, nous vous enverrons un bilan à remplir et à nous renvoyer pour valider votre DPC.

3 – À réception du bilan, nous vous enverrons une attestation de DPC à conserver et nous enverrons ce document à l'ordre et en plus à l'ANDPC pour les titulaires.

N° SIRET 38508418100010 Code APE 8542 Z

Agrément Préfectoral n° W442004542

DA Organisme de formation n° 52 44 01759 44 (15/07/1992)

BP 21 44170 NOZAY